

Sanitaire

Évacuer

Fixer

Chauffer

Refroidir

Thermique

Braser

Souder

Régler

ADRESSE

LYCÉE LÉONARD DE VINCI
1, Rue du Professeur Blayac
- C.S. 97252 -
34184 MONTPELLIER Cedex 4

CONTACT

04 67 10 40 10
ce.0341385w@ac-montpellier.fr
lpdevinci34.com



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



DOMAINES D'ACTIVITÉS

Le titulaire du CAP Monteur Installations Sanitaires travaille d'après le plan du maître d'œuvre qui indique la répartition et l'emplacement des appareils ainsi que le parcours des canalisations. Il peut être amené à mettre lui-même au point des schémas d'installation à partir de ses propres relevés et des consignes reçues. L'ouvrier qualifié repère les emplacements des conduites et des appareils, exécute des percements des différentes parois (murs, planchers et cloisons). Il façonne, assemble des canalisations et les raccorde aux appareils sanitaires. Il met en service l'installation.

Dans une construction neuve, l'installateur sanitaire intervient à plusieurs reprises de manière chronologique en coordination avec les autres corps d'état, par exemple :

- En début de chantier : pose des réseaux cachés (en sol, en faux-plafond, ...)
- En cours de chantier : pose des appareils sanitaires liés au bâti (baignoire, bac à douche, appareils suspendus ou encastrables, ...)
- En fin de chantier : pour la pose des appareils sanitaires complémentaires et accessoires (vasques, évier, ...)

L'installateur sanitaire effectue des remises en état de diverses natures dues à l'usure normale ou à la vétusté : fuites d'eau, réparation de robinets, remplacement d'appareils, ...
L'obtention du CAP Monteur Installations Sanitaires lui permettra de devenir un monteur qualifié.

CONTENUS

COMPÉTENCES ENSEIGNÉES :

- Préparation / Organisation
- Réalisation / Mise en Œuvre
- Contrôle / Mise en Service
- Relation / Communication

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT :

- Enseignement général : 8,5 heures par semaine
- Enseignement professionnel : 19 heures par semaine
- Consolidation et accompagnement : 3,5 heures par semaine
- Formation en entreprise : 14 semaines sur 2 ans

MODALITÉS

RYTHME :

- 1705 heures de cours en centre sur les deux ans
- 490 heures de stage pratique en entreprise

ACCÈS : Accès en 1^{ère} année à l'issue de la classe de 3^{ème} par procédure d'orientation, ou directement en 2^{ème} année après une 2^{de} Générale ou Technologique ou dispositif individualisé après tout autre parcours (nous consulter).

VALIDATION EXAMEN FINAL en 2^{ème} année comprenant 2 parties :

- Épreuves pratiques passées par contrôle en cours de formation (CCF)
- Épreuves d'enseignement général et technologique par contrôle en cours de formation (CCF)

POURSUITE D'ÉTUDE : Admission sur dossier

- 1^{ère} Bac pro TISEC Technicien en Installation des Systèmes Énergétiques et Climatiques (Obtention du Bac pro en deux ans)
- 1^{ère} Bac pro TMSEC Technicien de Maintenance des Systèmes Énergétiques et Climatiques (Obtention du Bac pro en deux ans)